



LE CLUB PHOTO NOZ'IMAGES 91

VOUS INVITE A PARTICIPER A SON EXPOSITION-CONCOURS 2021

Dans le contexte actuel marqué par les mesures sanitaires réduisant la mobilité et les regroupements de personnes, le photo-club de Nozay propose d'organiser une exposition photo via le support d'internet.

ARTICLE 1 : L'EXPOSITION, LES DATES

Date de l'exposition : 23 et 24 janvier 2021 jusqu'à 16h

L'exposition est réalisée en mode galerie en ligne visible sur le lien suivant :

<http://www.nozimages91.fr/expo-la-feminite/>

Les bordereaux doivent nous parvenir avant le 16 janvier 2021 par email à l'adresse suivante :

nozimages91@yahoo.fr

ARTICLE 2 : LES THEMES COULEURS ET MONOCHROME

Thème couleur et monochrome « La féminité »

Féminité : Ensemble des caractères propres à la femme ou correspondant à une image sociale de la femme. « Le petit Robert ».

Le féminin, comme le masculin d'ailleurs, est perçu de manière croissante comme résultant notablement des déterminants socio-culturels. L'histoire, la société, la culture ont leur mot à dire dans la construction de la féminité. Qu'elle soit partagée, nuancée ou critiquée, la réflexion de Simone de Beauvoir est devenue une référence : *On ne naît pas femme, on le devient*. C'est pourquoi nous proposons, avec le sujet de cette exposition, d'évoquer la féminité dans toute sa diversité. Féminité traditionnelle, féminité contemporaine. Féminité d'ici, féminité d'ailleurs. Féminité selon les classes sociales. Féminité dans la jeunesse, dans la maturité, dans la vieillesse. Et également la féminité dans tous ses contextes : au travail, en famille, dans le couple, en ville, dans les épreuves ou dans la joie. La féminité dans ses évolutions actuelles. De même, on pourra penser aux signes ou aux symboles de la féminité. En déclinant ainsi le thème, nous souhaitons en démultiplier les interprétations possibles pour laisser libre cours à l'imagination de chacun.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Exposition ouverte aux membres des photo-clubs du CDP91, à l'exception des photographes professionnels. Le nombre de photos présentées ne devra pas excéder 15 photos par club. La répartition « couleur » et « monochrome » est laissée à l'initiative de chaque photo-club.

Les adhérents de Noz'images91 pourront également exposer leurs propres photos sur une galerie séparée. Ils ne participeront pas au concours, exclusivement réservé aux participants de tous les autres clubs du CDP91.



ARTICLE 4 : LE VOTE DU PUBLIC

Le vote du public est accessible à toutes les personnes possédant le lien de la galerie. Cela inclut les membres du CDP91, leur famille et amis, ainsi que tous les habitants de Nozay (le lien de la galerie sera publié dans la feuille d'info de la commune la semaine précédant l'exposition).

Le votant devra remplir le formulaire disponible en ligne à la fin de la galerie, en remplissant le numéro de ses 3 photos favorites pour la catégorie couleur d'une part et la catégorie noir et blanc d'autre part.

Le votant devra fournir un email valide, à renseigner dans le formulaire. Le vote sera autorisé uniquement si l'email n'a pas déjà été utilisé pour un autre vote (un seul vote autorisé par email).

ARTICLE 5 : BORDEREAUX DE PARTICIPATION

Les clubs feront connaître leur participation à l'exposition au plus tard le 31 décembre 2020. Les bordereaux remplis devront être envoyés au plus tard le 16 janvier 2021 à l'adresse suivante :

nozimages91@yahoo.fr

ARTICLE 6 : L'ACCROCHAGE « VIRTUEL »

Chaque club participant devra envoyer les fichiers images le vendredi 22 janvier 2021. L'envoi devra être fait par WeTransfert à l'adresse nozimages91@yahoo.fr

Le format de la photo est libre. La définition de la photo devra être de 1920 pixels sur son côté le plus grand. Le nom du fichier devra être composé du code correspondant au club photo (voir la liste ci-dessous), suivi d'un tiret, suivi du numéro de 01 à 15, correspondant au numéro de la photo dans le bordereau transmis. Exemple pour la photo 8 du club de Saclay : SA-08.jpg

Codes des clubs :

Arpajon	AR	Paris Val de Bièvre	PB
Ballancourt	BA	Sainte Geneviève des Bois (Espace Photo)	ES
Juvisy / Orge	JU	Roinville sous Dourdan	RD
Palaiseau	PA	Viry-Châtillon (VPC)	VR
Saint Michel / Orge	SO	Ballainvilliers	BA
Nozay	NO	Champlan	CH
Viry-Châtillon (Objectif Images)	OI	Draveil	DR
Athis-Mons	AM	Longpont / Orge	LO
Brétigny / Orge	BO	Orsay	OR
La Norville	LN	Saclay	SA
Sainte Geneviève des Bois (Objectif Photo)	OP	Villiers / Orge	VO
Villebon / Yvette	VB		

L'organisateur de l'exposition ne saurait être tenu pour responsable en cas de soucis informatiques : non transmission ou mauvaise transmission, dégradation des fichiers, etc. L'organisateur s'engage à n'utiliser les fichiers confiés qu'aux fins exclusives de l'exposition. Il s'engage également à supprimer les fichiers de la galerie une fois l'exposition terminée et après transfert du palmarès vers le site CDP91. Les informations recueillies dans le formulaire de vote ne serviront qu'à des fins de statistique. Les emails reçus seront détruits à l'issue de la remise des prix.



ARTICLE 7 : LES PRIX

Photos couleurs

- Prix du public (un « podium » pour les 3 premières photos)
- Prix du jury pour les 3 premières photos
- « Coups de cœur » de la Mairie pour les 3 premières photos

Photos monochromes : Idem

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs seront invités à voter, à l'aide du formulaire disponible en bas de la galerie, afin de désigner dans chaque catégorie, couleur et monochrome, les 3 premiers prix du public.

Les Prix seront remis aux lauréats en visio-conférence, le dimanche 24 janvier à partir de 16h30. Ils les recevront par voie postale dans les jours suivants.

ARTICLE 8 : RESERVES LEGALES

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photo pouvant choquer les visiteurs de la galerie, ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition. Il en est de même en cas de format de fichier non conforme à l'article 5.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.

Les auteurs des photographies devront :

- En ce qui concerne les personnes ou biens reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces biens
- S'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts
- S'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DES CLAUSES DU REGLEMENT

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Dominique ABAUTRET : 06 21 81 20 69 nozimages91@yahoo.fr

Patrick PALLE : 06 70 40 88 70 patrickpalle6@gmail.com

Jean-Gabriel MOLINA : 06 62 65 70 22 jeangabrielmolina@gmail.com